

Turquie - La Diva transsexuelle défend sa liberté d'opinion devant la justice .

mardi 21 octobre 2008, par [Erol ÖNDEROĞLU](#) -, [traduction Anne Guezengar](#)

Bülent Ersoy, la très populaire chanteuse transsexuelle turque, est jugée en vertu de l'article 318 du code pénal turc, pour s'être exprimée contre les pertes en vies humaines de l'opération en Irak , sur la chaîne Star TV au cours de l'émission *Popstar Alaturka*, du 24 février 2008.

La diva transsexuelle, Bülent Ersoy, vient de comparaître à une audience du tribunal de Bakirköy à Istanbul. Elle est accusée d'avoir voulu attenter au service militaire, pour avoir affirmé lors d'une émission de télévision de la chaîne Star TV, que si elle avait un fils elle n'aurait pas voulu qu'il participe aux opérations militaires contre le PKK en Irak.

Bülent Ersoy s'est défendue en disant qu'elle s'était contentée de prôner la recherche d'une solution à ce conflit qui épargnerait les vies humaines. Elle a ajouté qu'elle avait le droit d'exprimer son opinion comme n'importe quel artiste né et ayant grandi en Turquie et qui y paie ses impôts.

« Si considérer que la recherche d'une solution est préférable aux morts serait de la trahison ou de la propagande contre le service militaire, c'est qu'il y a un malentendu. Je suis ici parce que j'ai été mal comprise ».

Le procureur a ouvert une procédure à la suite d'une plainte déposée par une dizaine de plaignants. Il a basé son accusation sur l'affirmation que chaque Turc naissait soldat et sur le fait que les propos de la diva avaient été retransmis sur la chaîne kurde Roj-TV.

Si j'avais donné naissance à un fils et qu'ensuite j'avais enterré mon enfant.

Lors de cette émission, la star avait dit *« Si j'avais donné naissance à un fils, qu'un homme assis à son bureau avait ordonné, tu vas faire ci, il va faire ça, et qu'ensuite j'avais enterré mon enfant, est-ce que je l'aurais accepté ? »*

Le tribunal a clos l'audience en décidant d'entendre les déclarations de plusieurs institutions plaignantes. Le procès reprendra courant octobre 2008.

Des membres du mouvement « Jeunes Civils » attendaient la diva à la sortie du tribunal avec des banderoles hostiles à la guerre. Des correspondants de la BBC, de l'AFP, de ZDF ont suivi l'audience.

Ce n'est pas un crime de prôner la recherche d'une solution épargnant les vies.

« J'ai simplement réagi comme d'autres parents réagissent face à la mort de leur enfant. Je n'avais pas l'intention de commettre un crime. Et il n'y a rien de criminel dans mes propos ».

Elle a ajouté qu'ils avaient été déformés par des personnes mues par de mauvaises intentions. Et qu'elle ne pouvait être blâmée si certains avaient décidé de donner son nom à un quartier de Batman (*ville du Sud-Est de la Turquie dont la municipalité est DTP, parti pro kurde, NdT*).

« Je suis flattée par cette décision, mais cela ne signifie pas que je partage les opinions politiques de cette municipalité. Je ne me suis exprimée qu'au nom de la simple humanité ».

Sources

Mis en ligne sur [BIANET](#) le 24 Septembre 2008

Traduction pour Turquie Européenne : Anne Guezengar